

CHAPITRE 1 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES VOYAGEURS CANADIENS

Les Canadiens qui prévoient voyager à l'étranger ont besoin des services de l'un des organismes les plus accessibles du gouvernement fédéral : le Bureau des passeports. Le service demandé par la plupart d'entre eux est la délivrance d'un passeport. Cependant, s'il est le plus souvent rendu, ce service n'est pas le seul à être offert par le Bureau des passeports : celui-ci délivre d'autres titres de voyage, comme le passeport diplomatique, le passeport spécial, le passeport d'urgence, le certificat d'identité et le titre de voyage de réfugié.



Lisa Hackett, Joy Hardy, examinatrices
Bureau de London

Le Bureau des passeports est réputé dans le monde entier pour la sûreté de ses titres de voyage et de son processus de délivrance. Pour préserver cette réputation, le Bureau est constamment à l'affût de nouvelles façons de faire, que ce soit en améliorant sa technologie ou le service dispensé aux clients.

Le Bureau des passeports entretient des rapports étroits avec des ministères et d'autres organismes du gouvernement canadien. Ces rapports lui



Daniel Champagne, Gary Mohr
Bureau d'Ottawa

permettent d'améliorer le service offert à la population canadienne, tout en assurant la sécurité et la rentabilité de ses activités.

Le mandat dévolu au Bureau des passeports est inscrit dans le *Décret sur les passeports canadiens*. En vertu de ce décret, le Bureau est chargé de la délivrance, de la révocation, de la retenue, de la récupération et de l'utilisation des passeports.

Le Bureau des passeports conseille aussi les missions canadiennes à l'étranger en ce qui concerne les procédures en vigueur. Il offre des services aux fonctionnaires et aux élus qui se rendent à l'étranger en mission officielle au nom du gouvernement du Canada ou bien d'un gouvernement provincial ou territorial. En outre, il répond aux gouvernements étrangers qui demandent des conseils sur la façon de délivrer avec efficacité et efficience des passeports sûrs.

La mission

La mission du Bureau des passeports est claire : émettre au public canadien des titres de voyage respectés dans le monde entier. Ces documents sont reconnus dans des traités multilatéraux et sont réputés dans le monde entier pour leur authenticité et la sûreté de leur processus de